

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance - Minute de silence

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mai 2017

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Réponse aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 3 avril 2017

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017

**10.07** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Déclaration

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489018

Appuyer la résolution de Montréal relative à la « Déclaration d'appui au regroupement de municipalités québécoises pour une protection accrue des prises d'eau potable »

**15.02** Déclaration

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489017

Hommage à Madame Marcelle Ferron, « Bâtisseuse de la cité » pour l'arrondissement Outremont

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1175078013

Octroyer à la firme « Bordure et Trottoir RSF Inc. / 9114-5839 Québec Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 97 067,64 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/03-17 (3 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1175078011

Octroyer à la firme « Construction VIG inc. » un contrat pour les travaux de restauration de la structure et de l'enveloppe du 30-32 St-Just (MIAM) - Phase 2 au montant de 548 833,11 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP03/03-17 (3 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375<sup>e</sup> Anniversaire de Montréal

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1175078014

Autoriser une dépense de 1 847 306,66 \$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR et PRRRL 2017 et octroyer un contrat à cette fin à la firme Inter-Cité Construction Ltée, suite à l'appel d'offres public TP02/03-17 (deux soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et de la ville-centre

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011012

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017

**30.02** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011011

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489016

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2017

**30.04** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1172861001

Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2016 d'un montant de 2 832 800 \$

**30.05** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1175078015

Autoriser et attribuer une dépense de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc. selon l'entente corporative 1192437 pour permettre la réalisation de travaux de recouvrement mince d'asphalte sur certaines ruelles et rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**30.06** Budget – Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1170465002

Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 2 821,65\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de la firme « Afcor Construction inc. » de 223 842,63\$ à 226 664,28 (incluant les taxes) - Dépense provenant du projet de legs du 375<sup>e</sup> Anniversaire de Montréal

**30.07** Budget / Budget de fonctionnement - PTI

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1172861002

Affecter un montant de 662 706 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement vers plusieurs postes budgétaires afin de renflouer certains postes budgétaires diminués lors de la confection du budget 2017

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069005

Adoption - Implantation de deux zones de stationnement prohibé dans la courbe de la partie de l'avenue Maplewood comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Gorman - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

**40.02** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069006

Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté nord l'avenue St-Cyril - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695010

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)

**40.04** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695009

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)

**40.05** Règlement - Domaine public

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695011

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)

**40.06** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504018

Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le vendredi 2 juin 2017, de 8 h 30 à 13 h 00, la fermeture à la circulation de diverses rues de l'arrondissement

**40.07** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504017

Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 3 juin 2017, de 8 h à 17 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

**40.08** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504019

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 16 juin 2017 de 16 h à 20 h 30

**40.09** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504020

Autoriser l'occupation temporaire de l'espace public selon le trajet établi, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes » d'Outremont, se terminant au parc Outremont et qui aura lieu le 20 juin 2017 de 12 h à 21 h ou le 21 juin 2017 de 12 h à 21 h, en cas de pluie

**40.10** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069007

Désignation d'emplacements pour l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'arrondissement

## 47 – Urbanisme

**47.01** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328027

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé aux 6081-6083-6085, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de la façade avant du bâtiment principal

**47.02** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine – 1176723004

Rendre une décision relativement au bâtiment situé aux 630-632, boulevard Dollard - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal et à l'ajout de deux terrasses à l'arrière

**47.03** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176723008

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1061, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect

**47.04** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1176723009

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1291, avenue Van Horne - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment

**47.05** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1176723010

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1226, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect

**47.06** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1176723011

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1167, boulevard du Mont-Royal - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière

**47.07** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1176723012

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 5575, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment

**47.08** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1176723015

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 9, avenue Springgrove - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement arrière du bâtiment principal et à l'ajout d'une terrasse

**47.09** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1176723016

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 509, avenue Outremont - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure par le remplacement des fenêtres du bâtiment principal

**47.10** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176723017

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1295, avenue Saint-Viateur - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711010

Autoriser, pour une durée de trois (3) ans la création ainsi que le comblement temporaire du poste d'agent culturel (emploi 700630) au sein de la division de la culture, bibliothèque et développement de la direction culture, sports, loisirs et développement social et entériner, en date du 2 août 2017, l'abolition du poste cadre de régisseur culturel

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711011

Autoriser la prolongation de la période de réembauche temporaire de Madame Suzanne Jeffrey pour une période additionnelle de cinq (5) mois

**50.03** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711012

Suivant les dispositions de la convention collective des fonctionnaires municipaux, entériner, en date du 6 mai 2017, la réintégration puis la mise en disponibilité d'un poste de technicien en bureautique et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement

**50.04** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711013

Autoriser la création ainsi que le comblement permanent du poste de conseiller en aménagement au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et entériner l'abolition du même poste temporaire créé depuis juillet 2015

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Prendre acte de la démission de Madame Marie Potvin à titre de membre du CCU – Procéder à la nomination d'un membre remplaçant et d'un second vice-président

## 60 – Information

### 60.01 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504016

Informé le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : le Rassemblement Sportif Interscholaire du 23 au 25 mai 2017 sur le terrain de soccer du parc Beaubien; l'exposition Au parc les artistes les 26, 27 et 28 mai 2017 au pavillon du parc St-Viateur

## 61 – Dépôt

### 61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de comptes-rendus

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

**70.02** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 47**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1173489018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer la résolution de Montréal relative à la "Déclaration d'appui au regroupement de municipalités québécoises pour une protection accrue des prises d'eau potable"

Résolution CM17 0107 adoptée par le conseil municipal de Montréal lors de la séance du 20 février 2017, déclarant son appui au regroupement des municipalités québécoises pour une protection accrue des prises d'eau potable, le tout dans les termes de ladite résolution, annexée en pièce jointe au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 13:04

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173489018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer la résolution de Montréal relative à la "Déclaration d'appui au regroupement de municipalités québécoises pour une protection accrue des prises d'eau potable"

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont désire appuyer la résolution CM17 0107 adoptée par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 20 février 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0107

**DESCRIPTION**

Appui au regroupement de municipalités québécoises pour une protection accrue des prises d'eau potable.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1173489017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Hommage à Madame Marcelle Ferron, "Bâtisseuse de la cité" pour l'arrondissement Outremont

**Il est recommandé de rendre hommage** à Madame Marcelle Ferron, nommée "Bâtisseuse de la cité" pour l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de l'édition spéciale du 375e de Montréal de "Les Bâtisseuse de la cité", en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au développement de la métropole; Madame Ferron, une des artistes québécoises les plus marquantes du XXe siècle a réalisé notamment les verrières pour les stations de métro Champs de mars et Vendôme.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 13:00

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1173489017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Hommage à Madame Marcelle Ferron, "Bâtisseuse de la cité" pour l'arrondissement Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Hommage à Madame Marcelle Ferron, *Bâtisseuse de la cité* pour l'année 2017 pour l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de l'édition spéciale du 375e de Montréal des *Bâtisseuse de la cité* . Pour ses oeuvres marquantes et son implication à l'égalité entre les femmes et les hommes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Hommage à une Montréalaise en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au développement de la métropole.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1175078013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme « Bordure et Trottoir RSF Inc. / 9114-5839 Québec Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 97 067,64 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/03-17 (3 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

**Il est recommandé:**

**D'AUTORISER** une dépense de 97 067,64 \$ (incluant les taxes) pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public TP01/03-17 pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont ;

**D'OCTROYER** à la firme, « Bordure et Trottoir RSF Inc. / 9114-5839 Québec Inc. », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 97 067,64 \$ (incluant les taxes), conformément aux documents de l'appel d'offres public;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-28 10:24

**Signataire :** Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175078013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme « Bordure et Trottoir RSF Inc. / 9114-5839 Québec Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 97 067,64 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/03-17 (3 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de pourvoir aux travaux urgents de reconstruction de trottoirs et bordures de béton, la Direction des travaux publics procédait, le 14 mars 2017, au lancement de l'appel d'offres public TP01/03-17.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 avril 2017 à 14 h à la salle des délibérations du conseil d'arrondissement. Trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre à l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0137 - 2 mai 2016 - Octroyer à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 121 350,36 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16 (neuf (9) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés. Ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage. Ces travaux comprennent la fourniture de la main-d'oeuvre, des matériaux, de la machinerie, de l'outillage, de l'équipement incluant tous les frais d'opération pour la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement d'Outremont conformément aux documents d'appel d'offres TP01/03-17.

**JUSTIFICATION**

Afin de procéder à la reconstruction de trottoirs sur diverses rue de l'arrondissement, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 14 mars 2017. Trois (3) entrepreneurs ont

présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 avril 2017 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix</b> (Taxes incluses)	<b>Contingences</b> (Taxes incluses)	<b>Total</b> (Taxes incluses)
Bordure et Trottoir RSF Inc. / 9114-5839 Québec Inc.	88 243.31 \$	8 824.33 \$	97 067.64 \$
Les Entreprises Ventec inc.	105 559.68\$	10 955.97 \$	120 515.65 \$
Environnement Routier NRJ inc.	162 413.68 \$	16 241.37 \$	178 655.05 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	97 274.60 \$	9 727.46 \$	107 002.06 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )			-9 934.42\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100			-9.3%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )			23 448.01 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100			24.2 %

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Bordure et Trottoir RSF Inc. / 9114-5839 Québec Inc. pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rue de l'arrondissement, pour un montant de 97 067.64\$ toutes taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera répartie entre le budget de fonctionnement de la voirie et le PTI:  
 60% de la dépense sera imputée au PTI, soit 58 567.64 \$  
 40 % de la dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la voirie, soit 38 500.00 \$

Budget de fonctionnement: 302 711 03103 55402 000000

Voir le certificat du trésorier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Maintenir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat des travaux : 1er mai 2017  
 Période de travaux : mi-mai à la mi-juillet 2017

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 12 février 2015 et en vigueur jusqu'au 11 février 2018, voir pièce jointe.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain Fiset  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2017-04-12



**Dossier # : 1175078011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme « Construction VIG inc. » un contrat pour les travaux de restauration de la structure et de l'enveloppe du 30-32 St-Just (MIAM) - Phase 2 au montant de 548 833.11 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP03/03-17 (3 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

**Il est recommandé:**

**D'AUTORISER** une dépense de 548 833,11 \$ (incluant les taxes) pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public TP03/03-17 pour les travaux de restauration de la structure et de l'enveloppe du 30-32 St-Just (MIAM) - Phase 2 ;

**D'OCTROYER** à la firme, «Construction VIG inc. », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 548 833,11\$ (incluant les taxes), conformément aux documents de l'appel d'offres public;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-28 10:29

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175078011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme « Construction VIG inc. » un contrat pour les travaux de restauration de la structure et de l'enveloppe du 30-32 St-Just (MIAM) - Phase 2 au montant de 548 833.11 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP03/03-17 (3 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville pour marquer avec éclat le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, l'arrondissement d'Outremont a opté pour la présentation d'un projet englobant qui apparaît d'autant plus exceptionnel qu'il regroupe plusieurs éléments de nature à enrichir le patrimoine bâti et la vie culturelle outremontaise et montréalaise tout en faisant rayonner la métropole à l'échelle internationale. L'élément pivot du projet présenté est la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM). Entièrement vouée aux arts de la marionnette, la MIAM (30-32, avenue Saint-Just) constituera un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada. Vecteur essentiel du développement disciplinaire de son secteur artistique (les arts de la marionnette), la MIAM offrira un espace à vocation plurielle :

- un lieu ouvert à l'ensemble des activités du continuum artistique
- un lieu d'incubation (résidence d'artistes), de formation continue et de médiation culturelle
- un laboratoire de recherche et d'innovation pour les arts de la marionnette
- un atelier outillé pour la fabrication de marionnettes
- un centre de référence, de ressources documentaires et d'expertise spécialisée
- un lieu convivial d'échanges et de rencontres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 16 0013 - 9 janvier 2017 :** Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 25 000.00\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de Afcor Construction inc. de 198 842.63 \$ à 223 842.63\$ taxes incluses;

**CA16 16 0334 - 3 octobre 2016 :** Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 au montant de 198 842.63 \$ (incluant les

taxes) suite à l'appel d'offres public TP05/09-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

**CA16 16 0170 - 18 mai 2016** : Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just au montant de 120 361.58 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public SP04/03-16 (4 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

**CA13 16 0013 - 14 janvier 2013** : Approuver le document d'appel de propositions pour le 30-32 Saint-Just et la composition du comité de sélection des projets;

**CA13 16 0092 - 4 mars 2013** : Addenda - Dépôt du document d'appel de propositions corrigé pour le 30-32 Saint-Just.

## DESCRIPTION

Le projet a pour objet de transformer et mettre à niveau le bâtiment du 30-32 St-Just à Outremont afin d'y aménager la Maison internationale des arts de la marionnette. Ce bâtiment comporte 2 étages et un vide technique. L'aire de bâtiment est de 186 m<sup>2</sup>. Les travaux seront réalisés en trois phases au lieu de deux. Le présent appel d'offres concerne la Phase 2 des travaux. La phase 3 des travaux sera réalisée par la MIAM (Casteliers) en qualité d'emphytéote.

Les travaux de la Phase 2 sont décrits au Devis technique. Ils comprennent entre autres, sans s'y limiter :

- Excavation, coffrage et coulée de la dalle du sous-sol;
- Réparation partielle de la maçonnerie;
- Nouvelle structure en acier;
- Travaux de charpente et menuiserie;
- Nouvelle membrane au toit;
- Nouvelles portes extérieures et fenêtres.

## JUSTIFICATION

Afin de procéder aux travaux de restauration de la structure et de l'enveloppe du 30-32 St-Just (MIAM) - Phase 2 , la Direction des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 6 mars 2017. Dix (10) firmes ont pris le devis descriptif et trois (3) ont déposé des soumissions, soit 30%.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2017 à 14h00. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>	
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Groupe VIG inc.	498 939.50\$	49 893.92\$	548 833.11\$
<b>2</b> Afcor Construction inc.	567 942.79\$	56 794.28\$	624 737.07\$
<b>3</b> Construction Jessiko inc.	744 601.09\$	74 460.11\$	819 061.20\$
Estimation professionnelle par le consultant	493 472.70\$	49 347.27\$	542 819.97\$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>664 210.46\$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>115 377.35\$</b>
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>			<b>21.0%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>270 228.09\$</b>
			<b>49.2%</b>

<i>((La plus haute conforme – plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> <i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			<b>6 013.14\$</b> <b>1.1%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b> <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			<b>75 903.96\$</b> <b>13.8%</b>

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise Groupe VIG inc. pour réaliser les travaux de restauration de la structure et de l'enveloppe du 30-32 St-Just (MIAM) - Phase 2 pour un montant total maximal de **548 833.11\$** toutes taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total des dépenses est de 548 833.11\$ (contingences et taxes incluses).

#### **SANS IMPACT AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le coût total maximal de ce contrat de 548 833.11 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 548 833.11 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-020 – *Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal* .

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: 12 avril 2017  
Début des travaux: 25 avril 2017  
Fin des travaux: 22 juillet 2017

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

En vertu du décret 1049-2013, l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise pour ce mandat.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements

Anne-Marie POITRAS, Outremont

Lecture :

Anne-Marie POITRAS, 27 avril 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-04-19



**Dossier # : 1177011012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2017

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-18 09:56

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177011012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande.

**JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Suzanne JEFFREY  
Non-disponible

Le : 2017-04-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1177011011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2017

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-18 09:56

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177011011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Suzanne JEFFREY  
Non-disponible

Le : 2017-04-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1173489016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2017

Je recommande le dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 12:51

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173489016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**JUSTIFICATION**

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Reddition de comptes au conseil.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-researchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1172861001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2016 d'un montant de 2 832 800 \$

Je recommande l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2016 d'un montant de 2 832 800 \$ le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 12:53

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172861001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2016 d'un montant de 2 832 800 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 avril 2017, le conseil municipal approuvait la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2016. Par l'entremise de cette politique, la ville de Montréal a établi la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements selon les excédents qu'ils ont générés durant cet exercice. Le présent dossier recommande d'affecter le surplus de gestion dégagé en tenant compte des modalités établies dans cette politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Gdd # 1175205001 Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016. ( Conseil municipal ).

Gdd # 1175205002 Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016. ( Comité exécutif ).

**DESCRIPTION**

Selon la démarche établissant le surplus de gestion des arrondissements, l'arrondissement d'Outremont obtient une somme de 2 832 800\$ aux fins d'affectation.

Les règles d'affectation sont les suivantes;

- 1) Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
- 2) La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel , d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
- 3) La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel , d'une réserve dédiée aux dépenses d'ester en justice à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de

gestion établi. Cette réserve est facultative et non imposée par la ville centre, mais nous recommandons sa constitution afin de pouvoir faire face aux éventualités de cette nature.

4) Le comblement, jusqu'à concurrence de 1.5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

5) Tout solde du surplus de gestion 2016, déterminé par l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

## **JUSTIFICATION**

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, les arrondissements doivent au préalable faire adopter une résolution, par leur Conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 2 832 800\$ \$ établi pour l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2016 doit être affectée de la façon suivante:

- que le surplus de gestion de 2 832 8100 \$ soit versé au surplus libre de l'arrondissement

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne JEFFREY  
Chef div.ressources financières, matérielles et  
informationnelles.

**ENDOSSÉ PAR**

Suzanne JEFFREY  
Non-disponible

Le : 2017-04-11



**Dossier # : 1175078015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser et attribuer une dépense de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc. selon l'entente corporative 1192437 pour permettre la réalisation de travaux de recouvrement mince d'asphalte sur certaines ruelles et rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**IL EST RECOMMANDÉ**

D'AUTORISER une dépense de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc. selon l'entente d'achat contractuelle corporative 1192437 pour permettre la réalisation de travaux de recouvrement mince d'asphalte sur certaines ruelles et rues de l'arrondissement d'Outremont ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au présent dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 12:46

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1175078015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser et attribuer une dépense de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc. selon l'entente corporative 1192437 pour permettre la réalisation de travaux de recouvrement mince d'asphalte sur certaines ruelles et rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU****CONTEXTE**

L'état des ruelles continue à se dégrader dans l'arrondissement. Le montant identifié au budget de fonctionnement pour l'achat d'enrobés bitumineux servira essentiellement aux interventions suivantes :

- comblement de nids-de-poule;
- réparations urgentes de la chaussée;
- pose de revêtements minces.

Les besoins en achat d'enrobés bitumineux pour la réparation des coupes d'aqueduc et d'égout sont dorénavant assumés directement par le Fonds de l'eau et sont imputés en conséquence lors de la préparation des bons de commande.

Aucun projet de réfection routière n'étant effectué dans les ruelles présentement, nous devons intervenir afin de ramener une situation acceptable lorsque la surface asphaltée est trop dégradée et qu'une simple opération de comblement de nids-de-poule n'est pas suffisante ou appropriée dans la ruelle. Nous procédons alors afin de rectifier le revêtement de surface dans les ruelles en vue d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons qui y circulent de même que des collectes diverses avec camions qui sont effectuées via ces passages, sans omettre les nombreux camions de livraison qui doivent utiliser certaines d'entre elles.

Certaines sections de rues exhibent également une surface fortement détériorée et aucune intervention de réfection routière n'est planifiée avant trois (3) années. Une intervention minimale pourra alors être réalisée à même cette dépense.

Pour ce faire, il est essentiel que cette dépense soit allouée afin de permettre des interventions ciblées dans les ruelles et certaines rues avec l'application de revêtements minces d'enrobés bitumineux qui permettront de rétablir une situation acceptable.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 16 16 0294 - 6 septembre 2016 - Attribuer un montant de 48 500 \$ (incluant les taxes), à même le montant de 60 000 \$ autorisé en juillet 2016, pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc. selon l'entente-cadre 1092608, pour permettre la réalisation de travaux d'asphaltage en revêtement mince dans diverses ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense déjà autorisée par la résolution CA16 16 0230 (GDD 1165078028) en provenance du surplus budgétaire

CA16 16 0230 - 4 juillet 2016 - Autoriser une dépense de 60 000 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de revêtement mince dans plusieurs ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du surplus budgétaire;

CA16 16 0191 - 6 juin 2016 -Autoriser une dépense de 41 995 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc, selon l'entente-cadre 1092608 pour permettre la réalisation de travaux d'asphaltage dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

## **DESCRIPTION**

Le montant alloué servira essentiellement à la fourniture d'enrobés bitumineux puisque la location d'une paveuse ainsi que d'un planeur scarificateur sera assumée par le MRA suite au transfert de l'activité mécanique et des montants qui étaient affectés aux deux locations récurrentes ci-haut mentionnées.

La liste complète des ruelles et rues où nous prévoyons intervenir n'est pas encore établie. Elle sera diffusée lorsque terminée et une ventilation détaillée des dépenses sera tenue par emplacement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement 302711 03103 55402 015006.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En raison de la dégradation majeure de nos ruelles et de certaines rues, nous devons assurer la sécurité des piétons et augmenter la qualité de roulement pour les véhicules privés et de service qui les empruntent.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sébastien BIGUET, Service de l'approvisionnement

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2017-04-18



**Dossier # : 1170465002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 2 821,65\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de la firme « Afcor Construction inc. » de 223 842,63\$ à 226 664,28 (incluant les taxes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

**Il est recommandé:**

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 2 821,65 \$ pour compléter les travaux d'aménagement de la phase 1 pour le bâtiment situé au 30-32 St-Just , majorant ainsi le contrat de Afcor Construction inc. de 223 842,63 \$ à 226 664,28 \$ taxes incluses.  
- Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-28 10:39

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170465002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 2 821,65\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de la firme « Afcor Construction inc. » de 223 842,63\$ à 226 664,28 (incluant les taxes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat pour des travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 pour une somme maximale de 198 842.63\$ taxes incluses a été octroyé à Afcor Construction inc. par le Conseil d'arrondissement le 3 octobre 2016 (CA16 16 0334).

Des conditions de chantier particulières ont entraîné un dépassement des budgets alloués à ce contrat. Une autorisation de dépense supplémentaire de 25 000\$ a été votée le 9 janvier 2017 par le Conseil d'arrondissement (CA17 16 0013). Les travaux se sont poursuivis jusqu'à leurs fins le 10 mars 2017. Suite à la fin des travaux, des négociations ont eu lieu pour déterminer le coût des derniers travaux supplémentaires requis.

Une somme additionnelle de 2 821.65\$ taxes incluses est donc requise pour compléter le budget des travaux de Phase 1 pour Afcor.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 16 0013 - 9 janvier 2017:** Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 25 000.00\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de Afcor Construction inc. de 198 842.63 \$ à 223 842.63\$ taxes incluses;

**CA16 16 0334 - 3 octobre 2016 :** Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 au montant de 198 842.63 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP05/09-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

**CA16 16 0170 - 18 mai 2016 :** Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just au montant de 120 361.58 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public SP04/03-16 (4 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet

de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

**CA13 16 0013 - 14 janvier 2013** : Approuver le document d'appel de propositions pour le 30-32 Saint-Just et la composition du comité de sélection des projets;

**CA13 16 0092 - 4 mars 2013** : Addenda - Dépôt du document d'appel de propositions corrigé pour le 30-32 Saint-Just.

## **DESCRIPTION**

Une somme additionnelle de 2 821.65\$ taxes incluses est requise pour compléter le budget des travaux de Phase 1.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux sont complétés et des crédits supplémentaires sont requis afin de payer l'entrepreneur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est recommandé d'augmenter les crédits du contrat de Afcor Construction inc. de 2 821.65\$ taxes incluses.

## **SANS IMPACT AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le coût total maximal de cette dépense additionnelle de 2 821.65\$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 821.65\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-020 – *Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal* .

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements  
Anne-Marie POITRAS, Outremont

Lecture :

Anne-Marie POITRAS, 27 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
ing.

Le : 2017-04-21



**Dossier # : 1172861002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 662 706 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement vers plusieurs postes budgétaires afin de renflouer certains postes budgétaires diminués lors de la confection du budget 2017

**Il est recommandé:**

De procéder à l'affectation du surplus pour un montant de 662 706 \$ et d'autoriser la division des ressources financières et matérielles d'effectuer les écritures requises afin de renflouer les postes budgétaires, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-28 10:53

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172861002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 662 706 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement vers plusieurs postes budgétaires afin de renflouer certains postes budgétaires diminués lors de la confection du budget 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, l'arrondissement avait un déséquilibre budgétaire et notre solde de surplus était de 850 000\$. Un travail de coupure budgétaire a été fait avec l'accord de M. Allen le directeur de l'arrondissement par intérim pour permettre l'adoption d'un budget équilibré avec une demande de surplus maximale de 750,000 \$. Pour y arriver plusieurs poste budgétaires ont été diminués d'une façon temporaire en prévision d'être renfloués par le surplus de fin d'année 2016 de plus de 2M.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Cette opération a été effectuée car nos surplus étaient insuffisants pour équilibrer le budget.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement dispose à même les surplus libre, les crédits nécessaires. Afin de renflouer les postes budgétaires diminués afin de balancer le budget 2017 nous avons besoin d'une somme de 662 706 \$, tel qu'indiqué à la pièce jointe au sommaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne JEFFREY  
Chef div.ressources financières, matérielles et  
informationnelles.

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-11

Suzanne JEFFREY  
Chef div.ressources financières, matérielles et  
informationnelles.



**Dossier # : 1175069005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Implantation de deux zones de stationnement prohibé dans la courbe de la partie de l'avenue Maplewood comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Gorman - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement afin :

d'interdire le stationnement en tout temps sur la partie de l'avenue Maplewood (côté nord) comprise entre un point situé à une distance de 60 mètres à l'est de l'avenue Gorman et un autre point situé à une distance de 36 mètres;

d'interdire le stationnement en tout temps sur la partie de l'avenue Maplewood (côté sud) comprise entre un point situé à une distance de 78 mètres à l'est de l'avenue Gorman et un autre point situé à une distance de 31 mètres.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-28 20:38

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1175069005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Implantation de deux zones de stationnement prohibé dans la courbe de la partie de l'avenue Maplewood comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Gorman - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'analyse d'une demande concernant un problème de sécurité routière dans la courbe présente sur la partie de l'avenue Maplewood comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Gorman, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé d'y implanter deux zones de stationnement prohibé afin de bien distinguer les voies de circulation dans les deux directions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'implantation de ces zones de stationnement prohibé exige les modifications suivantes :

Maplewood

Côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 60 mètres à l'est de l'avenue Gorman et un autre point situé à une distance de 36 mètres : stationnement prohibé en tout temps.

Côté sud

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 78 mètres à l'est de l'avenue Gorman et un autre point situé à une distance de 31 mètres : stationnement prohibé en tout temps.

**JUSTIFICATION**

L'implantation de ces zones est justifiée puisque lorsque des véhicules y sont stationnés, les

voies de circulation sont grandement rétrécies, ce qui a comme effet de déporter les véhicules dans les voies en direction opposée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais d'achat et d'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. - Circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
ing.

Le : 2017-03-03





**Dossier # : 1175069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté nord de l'avenue St-Cyril - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Le comité sur la circulation et le stationnement recommande de permettre le stationnement en tout temps sur le côté nord de l'avenue St-Cyril à l'exception des heures d'entretien de la chaussée prévues de 10h à 12h le lundi, du 1er avril au 30 novembre. Une réserve étant émise par la direction des travaux publics.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-30 23:02

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté nord de l'avenue St-Cyril - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aménagement de renflements de trottoirs aux abords de la piscine J.F. Kennedy a eu comme effet de retirer un certain nombre d'espaces de stationnement sur les rues avoisinantes.  
 Ainsi, afin d'assurer une disponibilité d'espaces de stationnement aux résidants riverains, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé de permettre le stationnement en tout temps sur le côté nord de l'avenue St-Cyril à l'exception des heures réservées à l'entretien de la chaussée du 1er avril au 30 novembre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La modification réglementaire suivante est donc nécessaire :

St-Cyril

Côté nord

stationnement prohibé de 10h à 12h le lundi, du 1er avril au 30 novembre.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais d'achat et d'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Nous sommes d'avis que nous devons dégager les accès aux parcs et les sections qui ne sont pas clôturées, c'est une règle de pratique pour augmenter la sécurité et ce sont des mesures qui doivent être conservées si nous ne voulons pas créer de précédents pour tous les parcs de l'arrondissement (y compris les nouveaux parcs qui seront situés dans le secteur du Campus). Un automobiliste n'a pas autant de temps pour réagir lorsqu'un enfant surgit entre deux voitures stationnées. Dans le cas de la rue St-Cyril, bien qu'il y ait une clôture qui ceinture la piscine, il y a un sentier et des zones de détente avec bancs en bordure du trottoir. Il y a de nombreux enfants qui y circulent ou attendent leurs parents, c'est une zone d'activités contrairement à la zone de verdure face aux tennis du parc St-Viateur sur la rue Querbes.

Durant l'hiver, la situation n'est pas la même je n'ai pas d'objection à la situation actuelle. Mentionnons aussi que le stationnement avait été autorisé l'année dernière dans le cadre des travaux Wiseman / Outremont. La circulation était très différente dans le secteur, c'était un chantier avec une circulation locale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 28 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. - Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
ing.

Le : 2017-03-03



**Dossier # : 1176695010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)

**Il est recommandé:**

**D'adopter** le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3).

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-28 10:55

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176695010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite au départ du chef de division - ressources financières, matérielles et sécurité publique, il y a lieu d'apporter une modification au Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Modification du paragraphe 6 de l'article 7 du règlement AO-3 pour modifier le titre du poste en "chef de division - ressources financières et matérielles".

**JUSTIFICATION**

Modification requise suite au départ du chef de division - ressources financières, matérielles et sécurité publique.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 1er mai 2017

Adoption : 5 juin 2017

Entrée en vigueur : juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-25

Julie DESJARDINS  
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -  
Ress.hum.



**Dossier # : 1176695009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)

**Il est recommandé:**

**D'adopter** le Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063).

**Signé par** Marie-France PAQUET      **Le** 2017-04-28 10:56

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176695009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2016, suite à une plainte quant à l'utilisation d'appareils à ultrasons visant à faire fuir les animaux, la conseillère Jacqueline Gremaud a donné un avis de motion visant à procéder à une modification réglementaire prévoyant la prohibition complète de l'utilisation de ces appareils à ultrasons sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.  
Le présent dossier donne suite à l'avis de motion de la conseillère Gremaud.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Le projet vise à ajouter un nouveau paragraphe au Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) afin de prohiber l'usage d'appareils à ultrasons servant à faire fuir les animaux.  
Nous profitons de cette modification pour abroger l'article 4.0.1, qui prévoit les amendes de deux paragraphes qui ont été abrogés depuis un moment.

**JUSTIFICATION**

Cette modification réglementaire fait suite à des préoccupations concernant les désagréments que les ultrasons émanant de ces appareils peuvent causer.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 1er mai 2017

Adoption : 5 juin 2017

Entrée en vigueur : juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -  
Ress.hum.

Le : 2017-04-25



**Dossier # : 1176695011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)

**Il est recommandé:**

**D'adopter** le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204).

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-28 10:58

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176695011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, plusieurs Fêtes de voisins sont tenues dans l'arrondissement. Lorsque ces fêtes requièrent la fermeture d'une rue, donc l'occupation du domaine public, une autorisation doit être demandée. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDD) reçoit ces demandes, qui doivent être accompagnées de documents listés au *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événement spéciaux (AO-204)*, notamment d'une preuve d'assurance-responsabilité.

La DCSLDD désire qu'une modification réglementaire soit apportée afin d'exclure les documents d'assurance-responsabilité des documents obligatoires lors d'une demande d'occupation pour une Fête des voisins.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Modification de l'art. 11 afin d'ajouter un alinéa indiquant que l'assurance-responsabilité n'est pas exigée dans le cadre de l'organisation de fêtes de voisin nécessitant l'occupation du domaine public.

Modification de l'art. 10 (11) afin d'ajouter que l'assurance-responsabilité doit être jointe *le cas échéant* - en lien avec la modification à l'art. 11

**JUSTIFICATION**

Comme il est difficile pour les citoyens organisant les Fêtes des voisins de fournir une assurance-responsabilité et afin de favoriser la tenue de ces événements dans l'arrondissement, la DCSLDD souhaite que cette obligation ne soit plus requise dans le cadre de ces événements en particulier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 1er mai 2017

Adoption : 5 juin 2017

Entrée en vigueur : juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Anne-Marie POITRAS, Outremont

Lecture :

Anne-Marie POITRAS, 24 avril 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -  
Ress.hum.

Le : 2017-04-21



**Dossier # : 1172504018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le vendredi 2 juin 2017, de 8 h 30 à 13 h 00, la fermeture à la circulation de diverses rues de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance, autorisant, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 2 juin 2017, de 8 h 30 à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes:

- Sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
- Sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 11:58

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le vendredi 2 juin 2017, de 8 h 30 à 13 h 00, la fermeture à la circulation de diverses rues de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme à chaque année depuis huit (8) ans, l'école Guy-Drummond organise une course pour les enfants de l'école et leurs parents. L'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » vise à soutenir auprès des enfants, l'importance et les bienfaits de l'activité physique et à promouvoir les activités de groupe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0149 - 2 mai 2016** : une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 3 juin 2016, de 8 h 30 à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes: sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran; sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

**CA15 16 0164 - 4 mai 2015** : Édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes le boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne et l'avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart.

**CA14 16 0171 - 5 mai 2014** : Adopter l'ordonnance OCA14 16 0171, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 6 juin 2014, de 8h30 à 12h30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

**CA13 160161 - 6 mai 2013** : D'édicter l'ordonnance numéro OCA13 16 0161, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Course « Moi Mes Souliers Parents-Enfants » de l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 7 juin 2013 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en

direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran. Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

**CA12 16 0192 - 7 mai 2012** : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants de l'école Guy Drummond, du 8 juin 2012 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

**CA11 16 0158 - 3 mai 2011** : D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de l'événement « Course : Moi, Mes Souliers, Parents-Enfants », qui aura lieu le vendredi 3 juin 2011, de 8 h 45 à 12 h 30 : Ordonnance numéro OCA11 160158, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course : Moi, mes souliers, parents-enfants », qui aura lieu vendredi le 3 juin 2011, de 8h45 à 12h30 : la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et le boulevard suivants : Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

## **DESCRIPTION**

Le vendredi 2 juin 2017 à partir de 8 h 30 et ce, jusqu'à 12 h 30, près de 480 élèves et environ 100 parents participeront à la course. Il y aura 2 parcours pour les enfants, soit 1 kilomètre et 2 kilomètres et un parcours de 5 kilomètres pour les parents. Les courses se feront en boucle autour des terre-pleins centraux du boulevard Dollard seulement, tel que démontré sur le plan joint au présent dossier.

Une centaine de bénévoles, parents et enseignants encadreront l'événement.

Outre les courses, de l'animation et de la musique seront diffusés par un système de son amplifié. Toutefois, les équipements devront être situés sur la propriété privée de l'école et le niveau de son devra respecter la réglementation en vigueur. Si des aliments devaient être consommés sur place, ce serait à l'intérieur de la cour d'école, sur le terrain privé.

### **Voici le détail de la fermeture de rues:**

**Heure de fermeture à la circulation automobile : 8 h 30**

**Heure de la réouverture à la circulation automobile: 13 h 00**

**Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne;  
Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart;**

**L'école Guy-Drummond à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagé à :**

- Produire et distribuer un avis aux résidents du secteur pour les informer de la fermeture des rues et de l'interdiction de stationner:
  - Sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
  - Sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard;

**La distribution de l'avis se fera quelques jours avant l'événement;**

- Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable compte tenu des activités normales d'un tel événement et qui respecte le niveau maximum prescrit par le règlement sur le bruit (AO-21);

- Nettoyer au besoin la voie publique et le trottoir souillés par les activités de l'événement;
- Informer les parents de l'école Guy-Drummond et demande au collège Stanislas de faire de même, relativement aux conditions particulières du stationnement et de fermeture de rues le jour de l'événement;
- S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour arrêter une course en cas d'urgence et guider rapidement les enfants sur le trottoir si un véhicule d'urgence doit passer. Un couloir d'urgence d'un minimum de 6 mètres de largeur doit rester libre d'obstacle fixe pour la durée de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

Cette activité encourage la pratique du sport et la bonne condition physique des jeunes. De plus, elle permet l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement ainsi qu'à sa population. L'école ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété pour la tenue d'un tel événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui sont de la responsabilité de l'arrondissement:**

- Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture de la circulation automobile;
- **4** à l'intersection de l'avenue Van Horne et du boulevard Dollard (sur le terre-plein central);
- **2** sur le terre-plein central à l'entrée du stationnement des employés du Collège Stanislas (au sud de l'avenue Van Horne du côté ouest);
- **6** à l'intersection de l'avenue Lajoie et du boulevard Dollard (sur le terre-plein central du côté nord)
- **3** à l'intersection des avenues Lajoie et McEachran (nord-est);
- **5** à l'intersection du boulevard Dollard et de l'avenue Bernard (terre-plein central côté nord);
- **3** à l'intersection des avenues Lajoie et Stuart (nord-ouest)
- **2** à l'intersection du boulevard Dollard et de la ruelle au nord de Lajoie (ouest);
- **2** à l'intersection de la ruelle au sud de la Lajoie entre Stuart et Dollard;
- **2** à l'intersection du boulevard Dollard et de la sortie du stationnement souterrain du collège Stanislas.

**Pour un total de 29 barricades de foule.**

- Installation des panneaux de stationnement aériens, le 1er juin 2017 en après-midi, interdisant le stationnement de 7 h 30 à 13 h 00, le 2 juin 2017.
- Retrait des panneaux de stationnement aériens le 2 juin 2017 en PM.
- Remorquage de véhicule sur le parcours;
- Comblement de nids-de-poule sur le parcours au besoin;
- Nettoyage de la chaussée avant l'événement;
- Contrôle de la fermeture de rues par le Service de la sécurité publique d'Outremont et le SPVM.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Outre l'avis distribué par l'organisation de l'événement, l'arrondissement publiera l'avis de fermeture de rues dans les journaux locaux et sur son site Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Déploiement de l'événement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement et au Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204).

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, devra être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, le 2 juin de 7 h 45 à 13 h 30.
- Le demandeur doit être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades.
- Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre, au besoin, l'accès aux services d'urgence.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Aucun appareil sonore ou d'amplification du son ne devra être installé ou utilisé sur la voie publique dans le cadre de cet événement spécial (règlement AO-204, art. 9).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick - Ext CHAYER, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont  
Yves MONTY, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 12 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-04-10

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1172504017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 3 juin 2017, de 8 h à 17 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 3 juin 2017 de 8 h à 17 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 12:10

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 3 juin 2017, de 8 h à 17 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement organise depuis plusieurs années la Kermesse Soleil. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) est responsable de ce dossier et requiert annuellement une fermeture de rue dans le cadre de la programmation de cet événement familial festif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0151 - 2 mai 2016 :** D'édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 4 juin 2016 de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

**CA15 16 0162 - 4 mai 2015 :** Édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 6 juin 2015 de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes: avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

**CA14 16 0174 - 5 mai 2014 :** D'adopter l'ordonnance OCA14 16 0174 autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 7 juin 2014, de 8h à 17h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

**CA13 16 0195 - 3 juin 2013 :** D'édicter l'ordonnance numéro OCA13 16 0195, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre la tenue de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le 8 juin 2013, de 8h à 17 h : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman. Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

## **DESCRIPTION**

### **Fermeture de rues suivantes de 8 h à 17 h 30, le samedi 3 juin 2017:**

- Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

La direction des travaux publics devra également faire interdire le stationnement sur ces tronçons d'avenues pour la sécurité des participants.

- Les enseignes devront être posées **le vendredi 2 juin avant 14 h**. Les enseignes devront indiquer l'interdiction **le samedi 3 juin de 8 h à 17 h 30**.

L'équipe de G4S procédera au remorquage des véhicules en infraction à compter de 8 h.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sociale est responsable d'affecter le personnel ou les bénévoles requis aux points de fermeture pour en assurer le respect par les automobilistes et pour donner accès aux services d'urgence si requis ou assumer les coûts d'un agent de la sécurité publique pour la durée de l'événement aux quatre points de fermeture à la circulation.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement annuel organisé par l'arrondissement et fort prisé tant par les citoyens que par les organismes et associations communautaires locales. Cet événement permet notamment aux associations et organismes communautaires de faire des levées de fonds.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture suivants :

- 8 barricades Intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Stuart (nord-ouest);
- 4 barricades à l'intersection des avenues Bernard et Stuart (sud-ouest);
- 4 barricades à l'intersection des avenues St-Viateur et Wiseman;
- 5 barricades à l'intersection de l'avenue Stuart et de la sortie du stationnement sud du CÉA Outremont (sud-ouest).

Déplacement des véhicules en infraction;

Pose et retrait d'enseignes temporaires pour interdire le stationnement;

Nettoyage de la chaussée avant et après l'événement..

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La circulation de véhicules et le stationnement seront interdits aux riverains pour la durée de l'événement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera distribuer un avis aux résidents des avenues Stuart et St-Viateur pour les informer de la fermeture de rues le jour de l'événement de même que des mesures de stationnement pour accommoder les riverains.

L'arrondissement fera publier l'avis public de fermeture de rues dans les journaux locaux et le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Mise en place de l'événement et prise en charge des responsabilités de chaque service impliqué:**

- Pose d'enseignes, nettoyage de la chaussée et livraison des barricades: **Direction des travaux publics;**
- Distribution de l'avis et logistique de l'événement: **Direction de la culture, sports, loisirs et développement social**
- Déplacement des véhicules: **Firme privée G4S.**
- Attention spéciale, sécurité: **Sécurité publique et SPVM selon les besoins exprimés par la DCSLDS**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick - Ext CHAYER, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont  
Yves MONTY, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 12 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-10

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1172504019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 16 juin 2017 de 16 h à 20 h 30

Il est recommandé:

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 16 juin 2017 de 16 h à 20 h 30.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 12:12

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1172504019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 16 juin 2017 de 16 h à 20 h 30

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme par les années passées, la Fondation Frisson de Colline souhaite tenir une fête de fin d'année pour les enfants, les parents et le personnel du CPE Frisson de Colline dans le parc St-Viateur

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0150 - 2 mai 2016** : ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30. En 2014 et 2015, l'événement, dans une mouture différente, avait été autorisé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DESCRIPTION**

Le promoteur offrira donc aux personnes présentes des hot-dog, des hamburgers et des jus. La cuisson des aliments se fera sur un BBQ et le promoteur devra faire parvenir à la DCSLDS une copie de son permis du MAPAQ ainsi que l'autorisation du SIM au plus tard une semaine avant la tenue de son événement. Environ 80 personnes sont attendues à cet événement le 16 juin 2017 entre 16 h et 20 h 30

**JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement rassembleur qui favorise les échanges entre parents et élèves. Il favorise la fraternité et les bonnes relations entre parents, enfants et personnel du CPE. Jusqu'à présent, cet événement arbore beaucoup de succès et il est apprécié de tous.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Achalandage un peu plus élevé dans le parc

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande d'événements spéciaux de l'arrondissement conformément au règlement AO-204.

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, doit être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Toutes les autres dispositions réglementaires en vigueur devront être respectées.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick - Ext CHAYER, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont  
Yves MONTY, Outremont

Lecture :

Yves MONTY, 13 avril 2017

Patrick - Ext CHAYER, 13 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-13

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1172504020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation temporaire de l'espace public selon le trajet établi, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes » d'Outremont, se terminant au parc Outremont et qui aura lieu le 20 juin 2017 de 12 h à 21 h ou le 21 juin 2017 de 12 h à 21 h, en cas de pluie

Il est recommandé :

D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation de l'espace public selon le trajet établi, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes » d'Outremont, se terminant au parc Outremont et qui aura lieu le 20 juin 2017 de 17 h à 21 h ou le 21 juin 2017 de 17 h à 21, en cas de pluie.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 12:30

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation temporaire de l'espace public selon le trajet établi, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes » d'Outremont, se terminant au parc Outremont et qui aura lieu le 20 juin 2017 de 12 h à 21 h ou le 21 juin 2017 de 12 h à 21 h, en cas de pluie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'école Nouvelle-Querbes organise à chaque année une fête de fin d'année. Cette fête se déroule dans la joie et le respect, année après année. Les enfants profitent de cet événement et de cette occasion pour débiter l'été du bon pied.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 - 6 juin 2016** : D'autoriser l'occupation de l'espace public selon le trajet établi indiqué au sommaire décisionnel dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes d'Outremont se terminant au parc Outremont le 21 juin 2016 de 17 h à 21 h ou le 22 juin 2016 de 17 h à 21 h en cas de pluie (Ordonnance OCA 16 16025).

**CA15 16 0209 - 1er juin 2015** : D'autoriser l'occupation temporaire de la voie public selon le trajet établi au sommaire décisionnel, dans le cadre de l'événement «Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes» d'Outremont, se terminant au parc Outremont et qui aura lieu le 16 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h ou le 17 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h en cas de pluie.

D'adopter l'ordonnance OCA14 16 0175 autorisant, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année – École Nouvelle Querbes », la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre la Fête de fin d'année École Nouvelle Querbes du 17 juin 2014 de 17 h 30 à 18 h, en cas de pluie, remise au 18 juin 2014 à la même heure: Avenue De L'Épée, entre les avenues Fairmount et Elmwood; avenue Fairmount, entre les avenues Querbes et Bloomfield; aAvenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Elmwood; avenue Elmwood, entre les avenues De L'Épée et McDougall.

**CA13 16 0164 - 6 mai 2013** : D'édicter, l'ordonnance numéro OCA13 16 0164, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Fête de fin d'année École Nouvelle Querbes du 18 juin 2013 de 17h30 à 18h00, en cas de pluie, remise au 19 juin 2013 à la même heure: 1) Avenue De L'Épée, entre les avenues Fairmount et Elmwood; 2) avenue Fairmount, entre les avenues Querbes et Bloomfield;3) avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Elmwood;4) avenue Elmwood, entre les avenues De L'Épée et McDougall.

**CA12 16 0242 - 4 juin 2016** : D'édicter l'ordonnance suivante : Ordonnance OCA12 16 0242, permettant une dérogation au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* ( 1171) dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année – École Nouvelle-Querbes, qui aura lieu le 19 juin 2012 (ou le lendemain en cas de pluie), de 17 h 30 à 18 h: Fermeture des avenues suivantes de 17 h 30 à 18 h : Avenue De L'Épée, entre les avenues Fairmount et Elmwood; avenue Fairmount, entre les avenues Querbes et Bloomfield; avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Elmwood; avenue Elmwood, entre les avenues De L'Épée et McDougall.

## **DESCRIPTION**

Le 20 juin 2017 ou le lendemain en cas de pluie, près de 600 étudiants et professeurs ainsi que parents se rassembleront à l'école afin d'emprunter un parcours pour se rendre au parc Outremont. La parade débutera vers 17 h 25 et durera environ 30 minutes, celle-ci se déroulera sur les trottoirs et aucune rue ne sera fermée pour l'événement. Les participants se rassembleront devant une scène installée près du chalet du parc, ci-haut mentionné. Un pique-nique avec les parents des élèves aura lieu près de la scène où un spectacle prendra place.

### **Description du parcours de la parade:**

**Départ avenue De L'Épée face au parc-école Nouvelle-Querbes;  
Virage à droite sur l'avenue Fairmount;  
Virage à droite sur l'avenue Bloomfield;  
Arrivée au parc par l'intersection de l'avenue Elmwood.**

**L'événement dans le parc Outremont se terminera vers 20 h. Le démontage se fera de 20 h à 21 h.**

## **JUSTIFICATION**

Il s'avère un événement rassembleur qui favorise les échanges entre parents et élèves. Il est organisé à chaque année, il permet aux élèves de l'école d'intégrer le milieu urbain et favorise la fraternité et les bonnes relations entre parents, élèves et enseignants. Jusqu'à présent, cet événement arbore beaucoup de succès et il est apprécié de tous.

### **L'École Nouvelle-Querbes, à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagée à:**

1. Produire et distribuer un avis aux résidents du secteur (le long du parcours et dans le quadrilatère du parc Outremont) afin de les informer de la marche sur les trottoirs ainsi que de l'événement qui se déroulera au parc Outremont de 17 h 15 à 21 h 00;
2. Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable et qui respecte le règlement;
3. Nettoyer au besoin la voie publique et le parc immédiatement après l'événement;
4. Informer les parents des conditions particulières relatives au stationnement et à la circulation autour du parc, le jour de l'événement;
5. S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour encadrer l'événement et maintenir la propreté des lieux occupés;
6. Avoir terminé le démontage et avoir quitté les lieux du parc avant 22 h, après avoir procédé au nettoyage des lieux.

7. Respecter la signalisation et la réglementation lors de la marche.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants qui sont de la responsabilité de l'arrondissement et de la ville:**

- Fournir les équipements demandés par l'école (Direction culture, sports, loisirs et développement social);
- 16 tables pliantes (3 pieds par 6 pieds);
- 5 chaises pliantes en plastique;
- 15 poubelles et sacs à ordures;
- 10 Bacs de recyclage;
- 2 circuits de 15 ampères;
- 2 rallonges électriques.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bruit occasionné par la musique amplifiée dans le parc. Présence d'un grand nombre de personnes dans le parc.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis distribué par l'organisme de l'événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement conformément au règlement AO-204.

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, doit être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Toutes les autres dispositions réglementaires en vigueur devront être respectées.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Patrick - Ext CHAYER, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont  
Yves MONTY, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 13 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-13

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1175069007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Désignation d'emplacements pour l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'Arrondissement

Il est recommandé de désigner deux emplacements destinés à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques aux endroits suivants:

sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Outremont et Wiseman;

sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Wiseman et Stuart.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 12:32

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175069007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Désignation d'emplacements pour l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'Arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter 1 000 points de recharge pour les véhicules électriques sur rue, d'ici 2020. Ce réseau de bornes de recharges poursuit également l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises offrant un service de véhicule en libre-service à convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

À ce jour, 52 bornes de recharge ont été installées à 26 endroits sur rue dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les services centraux de la Ville de Montréal proposent maintenant de déployer ce réseau sur rue dans les autres arrondissements.

L'arrondissement d'Outremont est concerné par cette phase de déploiement du réseau de bornes de recharge. Ainsi, des espaces dédiés aux bornes de recharge électriques doivent être prévus sur le domaine public.

Le présent sommaire vise donc à désigner deux emplacements destinés à l'installation de bornes de recharge électriques localisés sur les avenues Bernard et Van Horne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les localisations des emplacements présentées en pièces jointes sont les suivantes :

Sur le côté nord de la partie de l'avenue Bernard comprise entre les avenues Outremont et Wiseman (face au stationnement hors-rue contigu au commerce «*Le Bilboquet* »)

Sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Wiseman et Stuart (face au commerce «*Couche-Tard* »)

## **JUSTIFICATION**

L'implantation des bornes de recharge électrique s'inscrit dans les objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Le plan d'action de l'administration municipale vise spécifiquement l'électrification des transports :

*Action 2 - Électrifier et optimiser les transports montréalais*

- *Planter 1000 bornes de recharge électrique sur rue sur l'ensemble du territoire de la ville*

La première phase d'implantation prévoit des bornes de recharge sur rue afin de permettre à l'ensemble des citoyens d'y avoir accès. Les bornes fournies par les services centraux de la Ville de Montréal sont spécifiquement conçues pour être installées sur les trottoirs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces dépenses seront entièrement assumées par les services centraux de la Ville de Montréal. Le coût inclut l'achat et l'installation de la borne ainsi que le service de télécommunication et la garantie qui s'y rattache.

Le marquage et la signalisation des espaces de stationnement seront effectués en coordination avec l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet d'électrification des transports contribuera à la lutte aux changements climatiques en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. / Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics



**Dossier # : 1174328027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé aux 6081-6083-6085, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de la façade avant du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** que les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328027;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de la façade avant du bâtiment principal, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-28 11:24

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé aux 6081-6083-6085, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de la façade avant du bâtiment principal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a été présenté lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme le 8 mars 2017 et le 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

En premier lieu, le projet consistait à remplacer la fenêtre du rez-de-chaussée par une porte en aluminium galvanisé de couleur brune avec un verre à croisillon de 54" avec imposte. Cette imposte se prolongeait vers la droite puisque la nouvelle porte était installée dans la même ouverture. De plus, une demi-fenêtre était ajoutée à droite de la porte et descendait vers le sol à mi-chemin de la porte avec une allège en pierre. L'imposte en brique au-dessus de la porte restait inchangée.

Le garde-corps de la galerie existante au rez-de-chaussée était prolongé de 7'-4" vers la droite jusqu'à la nouvelle porte. Le garde-corps restait tel que l'existant en acier noir. Le plancher ainsi que le fascia biparti de la galerie prévue étaient prévus en bois de couleur brun pâle.

Une cour anglaise était créée avec un escalier de béton pour accéder au sous-sol. La fenêtre existante était remplacée par une porte en aluminium galvanisé de couleur brune avec un verre à croisillon de 54". Un garde-corps en acier peint noir de 42" était installé au pourtour de la cour anglaise.

Cependant, le 8 mars dernier, suite à la tenue de sa séance, le comité consultatif

d'urbanisme a recommandé défavorablement la demande d'approbation d'un PIIA pour les motifs suivants :

- il n'est pas justifié d'ajouter des accès supplémentaires pour un même logement, notamment puisqu'ils ne font référence à aucun élément d'origine du bâtiment;
- l'ajout de l'escalier emmuré au sous-sol et l'ajout d'une porte d'accès supplémentaire au rez-de-chaussée en façade ne respectent pas la typologie d'origine du triplex existant et ne respectent pas ceux présents dans le cadre bâti environnant.

Le dossier a alors été présenté une deuxième fois au comité consultatif d'urbanisme le 5 avril 2017 sans y inclure la modification de la fenêtre par une porte et sans y inclure l'escalier emmuré pour descendre vers le sous-sol.

**Par conséquent, le projet actuel consiste à peindre le plancher et les fascias des deux balcons de couleur brun pâle.**

### **JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

- La présente recommandation exclut l'agrandissement du balcon, la nouvelle porte au rez-de-chaussée, la descente d'escalier emmurée ainsi que la porte d'accès au sous-sol.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape réalisée:**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 mars 2017;
- Présentation du dossier pour décision à la préparatoire du 22 mars 2017;
- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017.

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-03-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



**Dossier # : 1176723004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision relativement au bâtiment situé aux 630-632, boulevard Dollard - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal et à l'ajout de deux terrasses à l'arrière

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723004;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA concernant le 630-632, boulevard Dollard, relativement à la modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal et à l'ajout de deux terrasses à l'arrière, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 10:49

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176723004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision relativement au bâtiment situé aux 630-632, boulevard Dollard - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal et à l'ajout de deux terrasses à l'arrière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars et du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le bâtiment a été construit en 1926.

À la séance du 8 mars dernier, le CCU a demandé à revoir le projet à une séance ultérieure avec les orientations suivantes :

- considérant la grande qualité architecturale du bâtiment, il n'est pas acceptable de condamner des ouvertures, car cette intervention n'assurera pas la pérennité du bâtiment;
- au niveau des terrasses, elles devront s'aligner avec le bâtiment existant afin qu'elles ne soient pas visibles de la voie publique;
- la nouvelle porte d'accès à la terrasse proposée au 2<sup>e</sup> étage ne doit pas altérer l'ornementation du parapet;
- ce réaménagement majeur est difficilement justifiable par l'aménagement de terrasses.

En réponse aux commentaires des membres du CCU, voici les principaux éléments qui ont été modifiés:

- l'escalier d'issue a été modifié. La sortie se fera par un escalier emmuré au sous-sol, au mur latéral gauche, plutôt que par le garage. Dans la nouvelle option, l'espace de stationnement intérieur est maintenu et les ouvertures au mur latéral gauche sont conservées;
- au mur latéral droit, la porte du rez-de-chaussée est toujours condamnée et une fenêtre au 2e étage sera retirée et l'ouverture fermée par le revêtement de brique récupéré des nouvelles ouvertures du mur arrière, plutôt que condamnée de l'intérieur;
- la nouvelle terrasse s'aligne maintenant avec le bâtiment existant;
- la porte donnant accès à la terrasse au 2e étage n'altère plus la corniche;
- en guise de précision, la transformation intérieure oblige une mise aux normes au Code national du bâtiment, ainsi le déplacement du 2e escalier d'issue s'est fait afin de corriger une situation existante qui n'était pas conforme au CNB 2005.

Le projet de rénovation extérieur consiste maintenant à :

Façade avant :

- Sous-sol :
  - Remplacer les fenêtres guillottes en bois de couleur blanche par des fenêtres à guillotine en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek.
- Rez-de-chaussée :
  - Remplacer les fenêtres guillottes blanches existantes en bois à croisillons par des fenêtres en aluminium à guillotine à croisillons de couleur acadia (gris) de Gentek.

Arrière :

- Rez-de-chaussée :
  - Remplacer les fenêtres guillottes blanches existantes en bois à croisillons par des fenêtres en aluminium à guillotine à croisillons de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Ajouter une terrasse sur le toit du garage existant avec garde-corps et barrotins en acier peints de couleur noire. La structure sera en acier peint en noir avec un plancher de bois traité;
  - Ajouter une porte en acier de couleur acadia (gris) de Gentek avec un verre de 54".
- 2e Étage :
  - Remplacer les fenêtres guillottes blanches existantes en bois à croisillons par des fenêtres en aluminium à guillotine à croisillons de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Ajouter une terrasse avec garde-corps et barrotins en acier peint de couleur noire. La structure sera en acier peint en noir avec un plancher de bois traité;
  - Ajouter une porte en acier de couleur acadia (gris) de Gentek avec un verre de 54".

Façade latérale droite :

- Sous-sol :
  - Remplacer les fenêtres à guillotine en bois par des fenêtres à guillotine en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek.

- Rez-de-chaussée :
  - Peindre les portes de garage existantes de la même couleur que les nouvelles portes et fenêtres soit gris acadia;
  - Enlever la fenêtre à guillotine au-dessus de la porte existante et y poser de la brique existante récupérée de l'arrière du bâtiment avec mortier identique à l'existant ;
  - Remplacer 2 fenêtres à guillotine en bois à croisillons de couleur blanche par 2 fenêtres à guillotine à croisillons en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Remplacer 2 fenêtres à guillotine en bois par 2 fenêtres à guillotine en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;
- 2e étage :
  - Remplacer les fenêtres guillottes blanches existantes en bois à croisillons par des fenêtres en aluminium à guillotine à croisillons de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Remplacer une fenêtre à guillotine en bois par une fenêtre à guillotine en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Remplacer une fenêtre fixe par une fenêtre fixe en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Remplacer une fenêtre tripartie en bois de couleur blanche par une fenêtre tel que l'existant en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek.

#### Façade latérale gauche :

- Sous-sol :
  - Remplacer les fenêtres à guillotine en bois existants de couleur blanche par des fenêtres en aluminium à guillotine de couleur acadia (gris) de Gentek dont une sera condamnée;
  - Remplacer une fenêtre à guillotine par une porte en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Ajouter un escalier vers la nouvelle porte au sous-sol avec un garde-corps en acier peint noir tel que la rampe de l'escalier à gauche du bâtiment;
- Rez-de-chaussée:
  - Remplacer 3 fenêtres guillottes blanches existantes en bois à croisillons par des fenêtres en aluminium à guillotine à croisillons de couleur acadia (gris) de Gentek dont une sera condamnée;
  - Remplacer une fenêtre à guillotine en bois par une fenêtre à guillotine en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Au-dessus de la porte existante, remplacer une fenêtre à guillotine en bois par une fenêtre à guillotine en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;
- 2e étage :
  - Remplacer 3 fenêtres guillottes blanches existantes en bois à croisillons par des fenêtres en aluminium à guillotine à croisillons de couleur acadia (gris) de Gentek;
  - Remplacer une fenêtre à guillotine en bois par une fenêtre à guillotine en aluminium de couleur acadia (gris) de Gentek;

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

Avec la réserve suivante :

- La couleur des portes et fenêtres devra être dans les tonalités de blanc afin de s'harmoniser avec l'environnement bâti.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étapes réalisées :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 mars 2017 et le comité a demandé à revoir le projet à une séance ultérieure;
- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017.

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine

**Approuvé le :** 2017-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine

**Approuvé le :** 2017-04-24



**Dossier # : 1176723008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1061, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723008;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 1061 avenue Bernard, relativement à l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect, laquelle approbation s'applique sans réserve et au plan joint au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 10:50

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176723008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1061, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect au rez-de-chaussée commercial pour un nouveau commerce de nettoyage «Nettoyeur Daoust». L'auvent sera en toile de vinyle souple avec lettrage bleu, vert et gris sur fond blanc. La structure de l'auvent sera peinte blanche et l'enseigne sera éclairée par des lumières en col de cygne.

**JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que le plan déposé et présenté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017.

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2017-04-12

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1176723009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1291, avenue Van Horne - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723009;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 1291 avenue Van Horne, relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme et au plan joint au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 10:51

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176723009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1291, avenue Van Horne - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à peindre la façade commerciale du commerce «Mamie Clafoutis» de couleur rouge bourgogne plus précisément «Pavot rouge» de Benjamin Moore. De plus, l'ajout d'un motif floral peint de couleur rose soit «lait frappé» est prévu sur le bandeau du bâtiment.

Les couleurs proposées sont les nouvelles couleurs commerciales du commerce «Mamie Clafoutis».

**JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que le plan déposé et présenté.

Avec la réserve suivante :

- Le motif floral de couleur rose pâle prévu sur le bandeau du bâtiment n'est pas souhaitable puisqu'il ne permet pas de mettre en valeur le caractère du bâtiment et dudit environnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-04-12

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1176723010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1226, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723010;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 1226 avenue Bernard, relativement à l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect à laquelle approbation s'applique sans réserve et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 10:53

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176723010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1226, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect

**CONTENU****CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'installation d'une enseigne à auvent avec éclairage indirect pour le commerce «La Tzigane» situé au rez-de-chaussée. L'enseigne sera faite de fibre d'acrylique de couleur noire avec un lettrage blanc installé sur un ancrage existant. L'inscription «La Tzigane» proposée est conforme au Règlement de zonage 1177, cependant l'inscription «Montréal Tullum» n'est pas autorisée puisque l'affichage secondaire doit être situé en vitrine seulement selon l'article 11.4 du règlement 1177.

Par contre, selon l'article 11.6 du règlement 1177, l'inscription «Montréal Tullum» peut être approuvée par PIIA conformément aux dispositions du Règlement 1189

Trois autres auvents de couleur noire, n'ayant pas de lettrage, sont aussi prévus et seront installés sur des ancrages également existants.

**JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2017-04-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1176723011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1167, boulevard du Mont-Royal - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723011;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 1167 boulevard Mont-Royal, relativement à la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière, laquelle approbation s'applique sans réserve et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 10:55

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176723011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1167, boulevard du Mont-Royal - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent projet consiste à construire une remise en cour arrière de 4,6 mètres carrés avec un toit plat végétalisé et un revêtement de bois d'IPE. La remise reposera sur 6 pieux visés au sol et aura une hauteur de 2,7 mètres.

Le bâtiment accessoire servira à l'entreposage des vélos.

**JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2017-04-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1176723012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 5575, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723012;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 5575 avenue Durocher, relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment, laquelle approbation s'applique sans réserve, ainsi qu'aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 10:59

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176723012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 5575, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le bâtiment a été construit en 1915 et plusieurs rénovations ont été effectuées depuis sa date de construction telles qu'un réaménagement intérieur pour transformer le duplex en bâtiment unifamilial, changer les fenêtres et plus précisément la fermeture des murs du balcon arrière en 1960 sous le permis numéro 6857.

Le présent projet consiste alors à remplacer à l'arrière le revêtement extérieur de l'agrandissement sur pilotis existant, par un revêtement de fibrociment de couleur gris (bleu acier de JamesHardie). La toiture existante sera remplacée par un toit ouvrant en aluminium.

La demande de permis a reçu l'aval du comité des mesures différentes de la ville de Montréal à l'effet d'utiliser le fibrociment et deux épaisseurs de Durock 1/2" d'épaisseur puisqu'un mur de maçonnerie n'est pas possible étant donné que la construction est sur pilotis.

Les deux fenêtres seront remplacées par des fenêtres de type guillotine blanches.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017;

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1176723015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 9, avenue Springgrove - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement arrière du bâtiment principal et à l'ajout d'une terrasse

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723015;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 9 avenue Springgrove, relativement à l'agrandissement arrière du bâtiment principal et à l'ajout d'une terrasse, laquelle approbation s'applique aux réserves spécifiées par le comité consultatif d'urbanisme et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 11:01

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176723015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 9, avenue Springgrove - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement arrière du bâtiment principal et à l'ajout d'une terrasse

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à agrandir le bâtiment à l'arrière pour y aménager une cuisine et ajouter une terrasse avec rangement.

Plus précisément, l'agrandissement projeté aura un seul niveau avec sous-sol et une dalle de béton est prévue pour le rangement sous la terrasse. L'agrandissement aura une superficie de 30 mètres carrés. Le toit sera plat de couleur blanche et il y aura quatre (4) petits puits de lumière de forme circulaire de marque «velux (sun tunnel)». Le revêtement extérieur de l'agrandissement proposé est de la pierre Saint-Marc lisse, le solin et une partie de revêtement seront en cuivre et un mur rideau composé de verre clair est prévu. Les fenêtres proposées sont en aluminium de couleur gris métallique.

La terrasse sera en béton et aura un garde-corps en acier galvanisé de couleur noire.

**JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle

que les plans déposés et présentés.  
Avec les réserves suivantes :

- § Il est requis d'uniformiser les matériaux en utilisant un revêtement métallique gris tel que de l'acier plutôt que du cuivre;
- § Il est requis d'utiliser le même parement de pierre lisse pour la bordure de toit que sur le reste des murs extérieurs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1176723016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 509, avenue Outremont - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure par le remplacement des fenêtres du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723016;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 509 avenue Outremont, relativement à la modification de l'apparence extérieure par le remplacement des fenêtres du bâtiment principal, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 11:02

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176723016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 509, avenue Outremont - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure par le remplacement des fenêtres du bâtiment principal

**CONTENU****CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****509, avenue Outremont**

Le présent projet consiste à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal par le remplacement des fenêtres.

**Façade avant :**

- Rez-de-chaussée et 2e étage :
  - Remplacer les fenêtres dans l'ouverture tripartie par deux fenêtres fixes aux extrémités et une fenêtre ouvrante à manivelle au centre de couleur blanche.
  - Remplacer les fenêtres coulissantes blanche par des fenêtres ouvrantes à manivelle de couleur blanche.

*\*Il est à noter que les fenêtres d'origine de la façade du bâtiment étaient à guillotine avec une subdivision 50/50.*

### Façade latérale droite :

- Sous-sol:
  - Remplacer deux fenêtres au sous-sol par deux fenêtres ouvrantes à manivelle de couleur blanche.
- Rez-de-chaussée:
  - Remplacer une fenêtre par une fenêtre ouvrante à manivelle de couleur blanche

*\*un permis a été octroyé en 2013 pour changer les autres fenêtres du rez-de-chaussée et du 2e étage sans subdivision.*

### Façade arrière :

- Sous-sol :
  - Remplacer une fenêtre par une fenêtre ouvrante à manivelle de couleur blanche;
- 2e étage :
  - Remplacer les deux fenêtres triparties par deux fenêtres coulissantes de couleur brune.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

Avec la réserve suivante :

§ Afin de respecter le concept d'origine du bâtiment, les fenêtres de la façade principale devront être de type guillotine ayant une subdivision 50/50.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



**Dossier # : 1176723017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1295, avenue Saint-Viateur - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 avril 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723017;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA, concernant le 1295 avenue Saint-Viateur, relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-04-27 11:03

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176723017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1295, avenue Saint-Viateur - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à fermer une partie du dessous du balcon pour y faire un sauna et changer l'apparence extérieure de l'annexe arrière existante.

D'autres travaux sont prévus tels que la démolition du garage sous la demande de permis 3001283537 et des travaux d'aménagement paysager avec l'installation d'un spa sous le numéro de demande 3001283809 mais ces travaux ne sont pas assujettis au PIIA.

De plus, à la suite d'un feu, un permis a déjà été octroyé pour refaire le balcon en marge latérale gauche tel que les plans d'origines du bâtiment et installer une porte-patio sous le numéro 3000584693-16.

Pour ce qui est de la présente demande, il y aura une excavation en dessous du balcon afin d'y installer un drain français le long du bâtiment existant et faire une terrasse au sol en béton coulé. Les escaliers de la terrasse surélevés seront en bois, le garde-corps sera fait de panneaux de verre et le limon sera en métal de couleur noire. Le sauna sera construit sur la dalle de béton de la terrasse au sol et un revêtement de clin de bois en chêne blanc de couleur chêne est prévu. La porte pour entrer dans le sauna sera également en bois de

couleur chêne.

Le revêtement d'aluminium de l'annexe existante sera également remplacé par le même revêtement de clin de bois en chêne blanc de couleur chêne.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

Avec la réserve suivante :

§ Afin de mieux intégrer les modifications proposées au bâtiment existant, l'escalier arrière devra être identique dans sa forme et ses matériaux à l'escalier en marge latérale gauche.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 5 avril 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Agente technique en urbanisme

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Yves MONTY  
C/d permis & inspections arrondissements

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine